

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Natacha Fontaine**

<https://www.cadre21.org/membres/c5cafa879f08183b8dfe43b5>

Date d'obtention : 2020-08-24 13:36:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune dénonce une situation de sexto à l'école, que ce soit la victime elle-même ou un témoin, nous devons rapidement rencontrer cette personne afin de remplir la grille d'évaluation de l'incident. Si d'autres personnes sont citées comme étant impliquées dans la situation, nous devons rencontrer ces personnes afin d'avoir leur version et remplir la grille d'évaluation. Par la suite, nous devons contacter le service de police qui viendra récupérer la/les grille(s) d'évaluation de l'incident ainsi que les appareils confisqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si l'instigateur a posé le geste de façon malveillante, nous devons le rencontrer pour confisquer le cellulaire et lui expliquer que des démarches seront entamées par le service de police. Nous ne devons pas l'interroger afin de ne pas nuire à l'enquête.

Ce n'est pas à nous en tant qu'intervenant scolaire de juger de la situation et des démarches à suivre. D'une façon ou d'une autre, nous devons contacter le service de police qui eux jugeront si des procédures judiciaires doivent être entamées ou si une simple rencontre de sensibilisation peut être faite.

Ne jamais consulter les images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il peut être délicat lorsqu'un parent demande à nous rencontrer pour une situation de sexto de le référer au service de police sans rencontrer leur enfant. Plusieurs parents pourraient craindre les démarches à faire auprès du service de police. Toutefois, avec la connaissance des étapes d'intervention de la trousse, je me sens beaucoup plus à l'aise de leur expliquer le fonctionnement des démarches afin de les inciter à les faire.